



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1 Ces conditions sont d'application pour les offres et contrats relatifs à la vente et à la fourniture par DCC bvba/DCC MOTORSPORT de produits, services et travaux et aux paiements à DCC bvba / DCC MOTORSPORT

Le client est supposé les accepter par le simple fait de sa commande. Dérogations à ces conditions de vente, même si mentionnées sur des documents provenant du client ou de nos représentants, ne sont seulement exigibles à notre rencontre si elles sont confirmées par nous par écrit. Même dans ces cas, les conditions générales de vente restent applicables sur tous les autres points.

Art. 2 Sauf stipulation écrite contraire, nos offres ne valent qu'à titre de simples renseignements. Les prix mentionnés dans nos catalogues et/ou tarifs sont sans aucun engagement et peuvent être modifiés sans avis préalable. Une offre de prix faite par notre représentant n'est contraignante qu'après confirmation écrite par notre bureau à Herne. Toute commande remise par lui engage le client mais ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

Art. 3 A moins qu'il n'en ait été stipulé autrement par écrit, nos photos, échantillons, dessins, mesurages, poids et autres données ne constituent que des descriptions approximatives de nos produits de sorte que le client ne pourra jamais faire état d'écarts éventuels, quelle que soit leur nature, pour refuser la fourniture ou le paiement ou pour exiger l'annulation ou de quelconques dommages-intérêts.

A moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit, nous ne saurions être tenus responsable en quelque manière que ce soit pour ce qui concerne l'usage de nos produits à des fins spéciales et nous excluons toute responsabilité

Art. 4 Les produits de DCC bvba /DCC MOTORSPORT sont des produits destinés à des voitures de compétition.

L'Homologation est la seule responsabilité de l'utilisateur.

Si l'acheteur monte des produits sur un véhicule destiné à la circulation nous ne pouvons pas être responsable d'une utilisation non appropriée ni des suites de cette utilisation quelle qu'elle soit.

Nos produits doivent être montés par des professionnels et peuvent demander certaines adaptations lors du montage.

Art. 5 Les délais de livraison, indiqués par nous sont toujours approximatifs et ne comportent pour nous aucun engagement, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement par écrit. L'acheteur ne peut, lorsque la livraison subit un retard,

3/07/2008

prétendre à une indemnisation qu'à la condition que celle-ci ait été fixée par écrit et anticipativement.

Art. 6 Sauf convention écrite contraire, toutes nos livraisons s'effectuent au départ de nos entrepôts à Herne , les transports étant à charge de l'acheteur

Art. 7 Les réclamations ne seront recevables qu'à condition d'être adressées dans un délai de 8 jours à dater du jour où les biens ont été livrés, et ceci par lettre recommandée à notre bureau de Herne .

Art. 8 Les marchandises renvoyées sous garantie seront , après consultation, remplacées, réparées ou créditées aux prix facturés, si elles nous sont retournées en bon état dans les 10 jours franco à Herne.

En aucun cas la garantie prendra effet si les pièces sont abimées, montées incorrectement, utilisées, transformées ou dans le cas d'une usure normale. Pour les frais de manutention une somme de € 12,50, sera déduite de la note de crédit de même que les frais de transport payés pour les marchandises qui ne nous sont pas renvoyées franco.

Art. 9 Tous les produits vendus par DCC bvba / DCC MOTORSPORT restent la propriété de DCC bvba / DCC MOTORSPORT jusqu'à ce que l'acheteur ait satisfait à ses obligations de paiement (obligations découlantes de surcoûts et d'augmentations de prix inter-médiaires comprises).

Aussi longtemps que la propriété des biens n'est pas transmise à l'acheteur, celui-ci ne peut mettre les biens en gage, transmettre leur propriété en garanti ni accorder aucun autre droit à des tiers

Les réclamations, même manifestement justifiées, ne suspendent point les obligations de paiement de l'acheteur quant aux livraisons en question ou à d'autres livraisons.

Art. 10 Au cas où pendant la période comprise entre notre confirmation de commande et le moment de son exécution, nos prix augmenteraient par suite de modifications des cours de changes, augmentations de salaires ou du prix des matières premières ou par suite de toutes mesures généralement quelconques prises par les autorités nationales ou étrangères, nous serons en droit de porter cette augmentation de prix originellement convenu de plus de 25%.

Si l'augmentation devait être supérieure à cette dernière limite, l'acheteur aurait la possibilité de renoncer au marché, sans pouvoir prétendre, cependant, à une quelconque indemnisation.

Art. 11 A moins de l'avoir convenu différemment le paiement se fera par virement avant la livraison ou contant à la livraison.

Ar. 12 toute commande sera confirmée par écrit mais ne sera effective lors du versement d'un acompte de minimum 30% pour des commandes jusque 250euro

3/07/2008

HTVA (avec un minimum d'acompte de 50euro) et un acompte de minimum 50% pour des commandes supérieures à 250euro HTVA.

Art. 13 Les stipulations qui précèdent n'entraînent aucune renonciation à notre droit de réclamer à notre convenance, en cas de non-paiement, la résolution de la vente avec allocation de dommages-intérêts.

Art. 14 Les offres faites pour des travaux spéciaux sur demande ne valent que pour la quantité indiquée.

Art. 15 Nous ne pouvons en aucun cas être tenu responsables pour tout dommage résultant des fautes, des erreurs, etc. qui pourraient se faire dans nos offres, lettres, catalogues, brochures, etc.

Art. 16 La reproduction de texte et/ou d'illustrations de nos publications, sous quelque forme que ce soit, n'est autorisée qu'après notre autorisation écrite

.

Art. 17 Les livraisons supplémentaires seront facturées aux prix du jour de ces livraisons.

Art. 18 L'emballage carton est compris dans nos prix. Les caisses, palettes,.....seront facturés au client

D'éventuels frais supplémentaires, imposés par les autorités, seront répercutés au client.

Art. 19 En cas de litige, l'acheteur reconnaît la seule compétence des cours de l'arrondissement de Bruxelles y compris la justice de paix de Hal et de Herne.

Art.20 en cas de litige ou d'interprétation difficile du texte des conditions générales de vente la version Néerlandaise est la version officielle et fera donc foi